



CONSEIL SYNDICAL

Procès-verbal de la **quatrième réunion** du Conseil syndical du SPUQ 2011-2012, tenue le mercredi 7 mars 2012 à 12 h 30 en la salle D-R200 du pavillon Athanase-David.

Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la 3^e réunion du Conseil syndical 2011-2012 tenue le 26 janvier 2012
4. Programme supplémentaire de retraite des cadres supérieurs de l'Université du Québec
5. Réaction du SPUQ à la décision du recteur de geler les embauches de professeures, professeurs
6. Position du SPUQ relative à la grève étudiante
7. Remboursement des comptes de dépenses des professeures, professeurs et règles de contrôle des Services financiers
8. « Minicolloque » du vice-rectorat à la Vie académique sur les études de cycles supérieurs
9. Informations
10. Divers

Présences :

Faculté	Département	Nom
Arts	Arts visuels et méd.	
	Danse	
	École de design	Alessandro Colizzi Céline Poisson
	Études littéraires	Sylvain Brehm Antonio Dominguez Leiva Geneviève Lafrance
	Histoire de l'art	Ève Lamoureux Pierre-Édouard Latouche
	Musique École supérieure de théâtre	Connie Izenberg-Grzeda Nancy Bussièrès Jean-François Messier
Communication	Comm. sociale et publique	Oumar Kane Charles Perraton
	École des médias	André Breton André Mondoux
	École de langues	Nelson Carey Heather Newell Emily Rosales
Science politique et droit	Science politique	Mark-David Mandel Caroline Patias Nancy Thede
	Sciences juridiques	Martin Gallié Gaël Gidrol-Mistral
Sciences	Chimie	Livain Breau Daniel Chapdelaine
	Informatique	Jean Privat Timothy Walsh
	Kinanthropologie Mathématiques	Christophe Hohlweg Jean-François Maheux Claude Pichet
	Sciences biologiques	Alison Derry

**Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8
Téléphone : 514/987-6198 – Courriel : spuq@uqam.ca – www.spuq.uqam.ca

		Handa, Ira Tanya Wanda Smoragiewicz
	Sc. de la terre et de l’atm.	
Sciences de l’éducation	Didactique des langues	Valérie Amireault Anila Fejzo
	Éduc. et form. spécialisées	Delphine Odier-Guedj Sophie Grossman Marie-Louise Lefebvre Julien Mercier
	Éducation et pédagogie	Thomas Berryman Martin Riopel
Sc. de la gestion	Études urbaines et tour. Finance Management et techn.	Éric Weiss-Altaner Inès Gargouri Skander Ben Abdallah Olivier Germain David Holford Yvan Petit
	Marketing	Harold Boeck Ahlem Hajjem
	Organisation et ress. hum.	Frédérique Gilbert Marie-Ève Lapalme
	Sciences comptables	Marc Chabot Guy Villeneuve
	Sc. économiques Stratégie, resp. sociale et environnementale	Yvon Fauvel Ünsal Ozdilek
Sc. humaines	Géographie	Yves Beaudoin Catherine Trudelle
	Histoire	Martin Petitclerc Nagy Piroska
	Linguistique	Denis Foucambert Thomas Leu
	Philosophie Psychologie	Christian Saint-Germain André Achim Ghassan El-Baalbaki Maryvonne Merri
	Sciences des religions Sexologie	Guy Ménard Dominic Beaulieu-Prévost Natacha Godbout Julie Lavigne
	Sociologie	Sid Ahmed Soussi Guillaume Dufour Paul Eid Elsa Galerand
	École de travail social	Danielle Desmarais Louis Gaudreau

Conseil exécutif

Comité exécutif	Présidente	Michèle Nevert
	1 ^{er} vice-président	
	2 ^e vice-présidente	Louis Martin
	3 ^e vice-président	Jean-Marie Lafortune
	Secrétaire	Pierre Lebuis
	Trésorier	Mario Houde
Membres sortants	Marie-Cécile Guillot	
	Rachel Chagnon	
Représentantes, représentants de faculté		
	Arts	Dominic Hardy
	Communication	François Desaulniers
	Science politique et droit	Rémi Bachand

Sciences
Sciences de l'éducation
Sciences de la gestion
Sciences humaines

Claude Braun

Autres participantes, participants

Faculté	Département	Nom
Arts	Études littéraires	Brenda Dunn-Lardeau Dominique Garand Jean-François Hamel Isabelle Miron Lucie Robert
	Histoire de l'art	Jocelyne Lupien Jean-Philippe Uzel
Communication	Comm. so. et publique	Chantal Aurousseau Maude Bonnenfant Nathalie Lafranchise
	Médias	Margot Ricard
Science politique et droit	Science politique	Bonnie Campbell Dan O'Meara Vincent Romani
Sciences	Mathématiques	Louis Charbonneau Caroline Lajoie Christophe Reutenauer
Sciences de la gestion	Finance Sciences comptables	Ben Ramzi Guy Cucumel Michel Sayumwe
Sciences humaines	Histoire	Stéphane Savard Julia Poyet
	Sciences des religions	Ève Paquette Jacques Pierre
	Sexologie Sociologie	Josée Lafond Élisabeth Abergel
	Travail social	Louise Vandelac Ginette Berteau
Sciences de l'éducation	Didactique des langues Éduc. et form. spécialisées Éduc. et pédagogie	Ophélie Tremblay Paul Bélanger Jocelyn R. Beausoleil Pascal Ndinga

1. Élection à la présidence d'assemblée

La présidente du SPUQ, Michèle Nevert, souhaite la bienvenue aux participantes, participants à la réunion du Conseil syndical.

Sur proposition de Julie Lavigne, appuyée par Martin Petitclerc, Jocelyne Lupien, qui accepte, est élue présidente d'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

La présidente d'assemblée invite les participantes, participants à prendre connaissance du projet d'ordre du jour apparaissant au dossier de la réunion.

La modification suivante est proposée à l'ordre du jour : ajouter le point « Remboursement des comptes de dépenses des professeures, professeurs et règles de contrôle des Services financiers » en 7 et décaler les points suivants.

Sur proposition de Margot Ricard, appuyée par Yvon Fauvel, l'ordre du jour est adopté tel que modifié.

3. Adoption du procès-verbal de la 3^e réunion du Conseil syndical 2011-2012 tenue le 26 janvier 2012

Sur proposition de Charles Perraton, appuyée par Marie-Cécile Guillot, le procès-verbal de la 3^e réunion du Conseil syndical du SPUQ 2011-2012, tenue le mercredi 26 janvier 2012, est adopté, tel que présenté.

4. Programme supplémentaire de retraite des cadres supérieurs de l'Université du Québec

André Breton présente le dossier du programme supplémentaire de retraite des cadres supérieurs du réseau de l'Université du Québec créé en 2006. Ce programme, entièrement financé par les établissements à même les budgets réguliers de fonctionnement, vise, au-delà des limites fiscales autorisées, à bonifier les rentes de retraite des recteurs et vice-recteurs.

Les collègues du Syndicat des professeures et professeurs de l'UQTR (SPUQTR) suivent ce dossier depuis plusieurs années et ont récemment saisi le Comité de liaison intersyndical des syndicats de professeures, professeurs du réseau de l'Université du Québec (CLIUQ) à ce sujet, proposant de dénoncer ce programme et de demander son abolition auprès de la présidence du réseau. Une lettre sera envoyée à cet effet, avec copie conforme à la ministre de l'Éducation, par le président du CLIUQ; tous les syndicats sont invités à faire de même et la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) enverra également une lettre en ce sens. Le Conseil syndical est invité à adopter la résolution suivante :

12CS623 PROGRAMME SUPPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES CADRES SUPÉRIEURS DU RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU le régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ);

ATTENDU les conditions de travail des cadres supérieurs de l'UQ;

ATTENDU le programme supplémentaire de retraite des cadres supérieurs de l'Université du Québec (PSR) implanté en 2006 entièrement financé par l'employeur;

- ATTENDU le dépôt à l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec du rapport d'évaluation actuarielle de capitalisation du programme supplémentaire de retraite des cadres supérieurs de l'Université du Québec au 31 décembre 2010;
- ATTENDU le déficit actuariel de 6 385 000 \$ du programme au 31 décembre 2010;
- ATTENDU la résolution adoptée le 9 février 2012 par le Comité de liaison intersyndical des syndicats de professeures et professeurs du réseau de l'Université du Québec (CLIUQ) demandant de mettre fin à ce programme;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

- DÉNONCE les privilèges en matière de programme de retraite, au-delà des limites fiscales autorisées, que les membres de la direction des différentes constituantes du réseau de l'Université du Québec, siégeant à l'Assemblée des gouverneurs du réseau, se sont octroyés, en acceptant qu'un programme supplémentaire de retraite soit instauré pour les cadres supérieurs du réseau et qu'il soit financé uniquement par les cotisations de l'employeur à même le budget de fonctionnement des diverses constituantes;
- BLÂME les directions d'établissement, qui agissent comme juge et partie, en amenant l'Assemblée des gouverneurs à consentir à ce que ce programme supplémentaire et son déficit actuariel soient entièrement financés par les constituantes du réseau à même leur budget de fonctionnement;
- EXIGE que la présidence du réseau de l'Université du Québec mette fin au programme supplémentaire de retraite des cadres supérieurs de l'UQ, sans les compensations prévues lors de l'instauration de ce programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Réaction du SPUQ à la décision du recteur de geler les embauches de professeures, professeurs

La présidente rappelle la suite des événements concernant la décision du recteur Corbo de geler le processus actuel d'embauche de professeures, professeurs.

Tout a débuté par l'envoi d'un courriel de Robert Proulx convoquant les directions de département « *concernant le processus de répartition des postes* ». Or, si c'est le vice-recteur qui a convoqué, c'est le recteur qui a pris la parole lors de la réunion, qui s'est tenue le vendredi 24 février en fin d'avant-midi.

Alors que la plupart des directrices et directeurs de département, à trois jours du dépôt des nouvelles demandes de postes pour 2013-2014, s'attendent à connaître enfin le nombre de postes qui seront à pourvoir, le recteur leur annonce plutôt que le processus en cours actuellement est suspendu.

Le recteur explique sa décision par le fait que les étudiants sont en grève, que celle-ci sera sans doute longue, et qu'il est vraisemblable que la session d'été soit perdue, avec un déficit budgétaire à l'horizon, impossible à assumer compte tenu de l'entente passée avec le MELS ; la direction aurait ouvert trop de postes sur la conviction que les départements n'arrivent pas toujours à pourvoir les postes aux dates prévues, alors que cette fois les embauches vont bon train, si bien qu'on aurait dépassé le plancher d'emploi.

Lors de la réunion avec les directrices et directeurs, le recteur explique que la ligne de démarcation qui sépare les postes qui seront pourvus des autres, c'est le fait que les candidats soient venus en entrevue. Mais lorsque le message de Claude Corbo est envoyé à la communauté, le lundi 27 février, une petite modification a été instaurée : c'est la convocation en entrevue qui, dans les faits, va faire office de frontière, laissant sur la touche tous les concours qui ne sont pas rendus à cette étape. Cela a pour effet que 77 postes ne pourront être pourvus dans l'immédiat, même si le processus d'embauche était déjà amorcé (réception des dossiers, étude des candidatures, etc.) ou sur le point de l'être à la suite de l'affichage des postes disponibles.

Le SPUQ, même s'il s'agit d'une question relevant de la convention collective, n'a pas été informé de cette décision du recteur de geler les embauches. Nous avons été prévenus par une directrice de département, sonnée par la nouvelle. La réaction immédiate du SPUQ a été la suivante :

- Un communiqué (reproduit dans le dossier de la réunion) a été envoyé à l'ensemble du corps professoral : « *Il faut refuser le gel des embauches décrété par le recteur Claude Corbo* ».
- Le *SPUQ-INFO* qui était en préparation a eu un changement d'orientation pour réagir à ce gel des postes et a déjà été distribué.
- Une invitation a été lancée à tous les directeurs et directrices de département pour tenir une rencontre avec des membres du Comité exécutif.
- Un grief a été déposé pour non-respect de la clause qui impose à la direction de nous mettre en copie conforme dès qu'elle adresse un courrier officiel aux directions de département.

La rencontre avec les directrices et les directeurs de département a eu lieu le jeudi 1^{er} mars avec 25 d'entre eux. Cela a permis de sentir et d'entendre la colère, de constater la stupéfaction, voire l'incrédulité. De plus, à cette occasion, certains souhaitent que le SPUQ amorce une négociation et font état d'un report possible des embauches dans leur département ; d'autres sont catastrophés et avouent effectuer une démarche individuelle auprès de la direction ; d'autres encore affirment la nécessité de tous les postes demandés et obtenus. Tous prônent une réaction collective. À la fin de la réunion, on s'entend donc sur le principe d'une résolution qui devra être signée par le plus grand nombre, et envoyée au recteur. Cela va prendre toute la fin de semaine. Pour satisfaire aux craintes de plusieurs et à leur souhait de négocier, de trouver une entente, nous transformons la résolution que nous avons rédigée en une lettre, moins agressive, qui évite la mise en demeure, mais qui maintient la nécessité absolue de tous les postes et la reprise immédiate du processus en cours.

La lettre a été envoyée au recteur Corbo lundi 5 mars en début d'après-midi ; deux ou trois heures plus tard, les directrices et directeurs de département ont reçu une nouvelle convocation du vice-recteur Proulx pour le jeudi 8 mars à 15 h, afin de trouver des « *solutions qui pourraient être envisagées afin d'accommoder les départements plus touchés ou éprouvant des difficultés importantes à court terme avec l'application du critère de la non-convocation des candidats en entrevue* ».

À la fin de la rencontre tenue par le SPUQ avec les directions de département, il a été suggéré de réunir d'urgence les assemblées pour saisir les collègues de la situation et envisager une réplique. Quelques départements ont déjà adopté en assemblée départementale des résolutions, dont certaines reprennent pour l'essentiel la résolution élaborée dans un premier temps à la suite de la rencontre avec les directions de département.

Cette résolution a été présentée et retravaillée hier en Conseil exécutif pour être soumise au Conseil syndical aujourd'hui. Elle repose sur la critique et la dénonciation des éléments suivants : la démarche autocratique et « illégale » du recteur, qui est unilatérale et viole les processus qui conduisent les différentes instances de l'UQAM à voter les décisions qui sont prises, dont celles concernant l'attribution des postes (un grief a d'ailleurs été déposé à cet effet) ; son argumentation honteuse qui fait reposer sa décision sur la grève étudiante ; ses choix budgétaires et sa vision de l'université qui sont inacceptables (priorité aux investissements autres qu'académiques). C'est pourquoi cette résolution blâme le recteur et demande sa démission...

GEL ET ÉTALEMENT DES POSTES DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU la décision unilatérale de la direction de l'UQAM de procéder à un « étalement » des embauches de professeures, professeurs;

ATTENDU que le terme « étalement » recouvre en réalité un gel dans le processus actuel de recrutement;

ATTENDU la violation par le recteur des décisions prises par les différentes instances de l'UQAM (Sous-commission des ressources, Commission des études et Conseil d'administration) en application des clauses 8.02 à 8.07 de la convention collective SPUQ-UQAM concernant la répartition des postes de professeures, professeurs;

ATTENDU les liens inacceptables établis par le recteur entre le mouvement étudiant et « un contexte budgétaire de très grande incertitude », notamment au plan d'une hypothétique annulation de la session d'été;

ATTENDU le retrait soudain de l'affichage des postes disponibles sur le site de l'UQAM et l'irrespect que ce retrait manifeste à l'endroit des candidates, candidats;

ATTENDU le préjudice grave à la réputation de l'UQAM que cette décision ne peut qu'engendrer;

ATTENDU les besoins réels associés à tous les postes attribués, notamment pour la relance de l'UQAM et son développement;

ATTENDU l'effet de démobilisation créé dans l'ensemble du corps professoral;

ATTENDU le manque de rigueur et d'anticipation de la direction dans son élaboration du budget de l'UQAM;

ATTENDU les choix budgétaires inadmissibles de la direction qui détourne des sommes considérables vers des investissements autres que l'académique (renforcement de la sécurité, mise en œuvre du plan directeur immobilier, traitement des cadres supérieurs, etc.);

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

RÉAFFIRME le besoin essentiel de tous les postes attribués par le Conseil d'administration;

REFUSE le gel et l'étalement des embauches de professeures, professeurs, de même que les raisons invoquées par le recteur pour justifier sa décision;

EXIGE la reprise immédiate de l'affichage des postes sur le site de l'UQAM et la poursuite du processus de recrutement déjà amorcé;

- EXIGE que tous les postes attribués pour l'année 2012-2013 et ceux des années antérieures puissent être pourvus, comme prévu, aux dates initialement déterminées par le Conseil d'administration;
- BLÂME le recteur d'instrumentaliser la mobilisation légitime des étudiantes et étudiants pour l'accessibilité aux études universitaires;
- BLÂME le recteur pour son choix de mutiler la relance académique de l'UQAM;
- MANIFESTE sa perte irréversible de confiance envers le recteur;
- DEMANDE en conséquence la démission du recteur.

Amendement

Il est proposé par Sid Ahmed Sousi, appuyé par Delphine Odier-Guedj, de supprimer le troisième paragraphe :

- EXIGE la reprise immédiate de l'affichage des postes sur le site de l'UQAM et la poursuite du processus de recrutement déjà amorcé

REJETÉ À LA MAJORITÉ

12CS624 GEL ET ÉTALEMENT DES EMBAUCHES DE PROFESSEURES, PROFESSEURS

Proposition du Conseil exécutif

- ATTENDU la décision unilatérale de la direction de l'UQAM de procéder à un « étalement » des embauches de professeures, professeurs ;
- ATTENDU que le terme « étalement » recouvre en réalité un gel dans le processus actuel de recrutement;
- ATTENDU la violation par le recteur des décisions prises par les différentes instances de l'UQAM (Sous-commission des ressources, Commission des études et Conseil d'administration) en application des clauses 8.02 à 8.07 de la convention collective SPUQ-UQAM concernant la répartition des postes de professeures, professeurs;
- ATTENDU les liens inacceptables établis par le recteur entre le mouvement étudiant et « un contexte budgétaire de très grande incertitude », notamment au plan d'une hypothétique annulation de la session d'été;
- ATTENDU le retrait soudain de l'affichage des postes disponibles sur le site de l'UQAM et l'irrespect que ce retrait manifeste à l'endroit des candidates, candidats;
- ATTENDU le préjudice grave à la réputation de l'UQAM que cette décision ne peut qu'engendrer;
- ATTENDU les besoins réels associés à tous les postes attribués, notamment pour la relance de l'UQAM et son développement;
- ATTENDU l'effet de démobilisation créé dans l'ensemble du corps professoral;
- ATTENDU le manque de rigueur et d'anticipation de la direction dans son élaboration du budget de l'UQAM;
- ATTENDU les choix budgétaires inadmissibles de la direction qui détourne des sommes considérables vers des investissements autres

que l'académique (renforcement de la sécurité, mise en œuvre du plan directeur immobilier, traitement des cadres supérieurs, etc.);

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

RÉAFFIRME le besoin essentiel de tous les postes attribués par le Conseil d'administration;

REFUSE le gel et l'étalement des embauches de professeures, professeurs, de même que les raisons invoquées par le recteur pour justifier sa décision;

EXIGE la reprise immédiate de l'affichage des postes sur le site de l'UQAM et la poursuite du processus de recrutement déjà amorcé;

EXIGE que tous les postes attribués pour l'année 2012-2013 et ceux des années antérieures puissent être pourvus, comme prévu, aux dates initialement déterminées par le Conseil d'administration;

BLÂME le recteur d'instrumentaliser la mobilisation légitime des étudiantes et étudiants pour l'accessibilité aux études universitaires;

BLÂME le recteur pour son choix de mutiler la relance académique de l'UQAM;

MANIFESTE sa perte irréversible de confiance envers le recteur;

DEMANDE en conséquence la démission du recteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉMISSION DU RECTEUR

Sur proposition de Mark-David Mandel, appuyée (pour discussion) par Michèle Nevert, il est résolu de mandater le Comité exécutif pour lancer une pétition demandant la démission du recteur.

Contre-proposition

12CS625 DÉMISSION DU RECTEUR

Sur proposition de Pierre Lebus, appuyée par Marie-Louise Lefebvre, il est résolu de confier au Comité exécutif le mandat d'élaborer une stratégie de mobilisation du corps professoral afin d'arriver à obtenir la démission du recteur Corbo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Position du SPUQ relative à la grève étudiante

La présidente indique que deux résolutions d'assemblées départementales (science politique et sociologie) ont été acheminées au SPUQ demandant d'aborder la question de la grève étudiante et de prendre publiquement position comme syndicat, ce qui avait d'ailleurs été prévu au moment de convoquer le conseil syndical.

Elle rappelle les différentes prises de position du SPUQ, soit en 2010 dès l'annonce de la décision par le gouvernement de la hausse des frais de scolarité, puis au printemps et à l'automne 2011 en appui aux étudiants manifestant leur opposition à cette hausse. Un communiqué intersyndical contre la hausse des frais de scolarité a été envoyé — comme toutes nos résolutions sur le sujet — aux associations de l'UQAM, mais aussi aux organisations nationales. Récemment, un communiqué avec le SEUQAM a

été diffusé en réaction aux demandes de la direction de dresser un tableau des cours dispensés ou non ; puis un autre du SPUQ (« Le point sur la grève ») a été transmis au corps professoral, à la fin duquel on invitait toutes les personnes à participer à la manifestation du 22 février (ces deux derniers communiqués se trouvent dans le dossier de la réunion).

Le numéro 287 du SPUQ-Info (mars 2012) présente des textes de Rémi Bachand (professeur en sciences juridiques et membre du Conseil exécutif) et de François Bergeron (mathématiques) et de Jean-Marie Lafortune (3^e vice-président) sur le mouvement étudiant.

Il reste que, jusqu'à présent, le SPUQ n'a pas pris parti clairement sur la question de la gratuité scolaire. En ce sens, la résolution du département des sciences juridiques, rappelant les ententes internationales à cet effet, entérinées qui plus est par le Canada, nous invite à aller de l'avant sur cette question. Par ailleurs, il nous apparaît important de soutenir la mobilisation des associations étudiantes qui ont décidé de se mettre en grève pour faire reculer le gouvernement. On se souvient qu'en ce qui nous concerne, pour arriver à nous faire entendre lors du renouvellement de la convention collective, il nous avait fallu employer cette méthode. On se souviendra aussi qu'à cette occasion, les étudiantes, étudiants de l'UQAM avaient emboité le pas pour nous soutenir dans cette bataille.

Le 3^e vice-président donne un complément d'information sur l'état de la mobilisation dans les différentes associations étudiantes facultaires.

RÉSOLUTION D'APPUI À LA GRÈVE ET À LA MOBILISATION ÉTUDIANTE ET EN FAVEUR DE LA GRATUITÉ SCOLAIRE

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU la résolution du 9 décembre 2010 du Conseil syndical (10CS603) adoptée à l'unanimité qui dénonçait « le projet du gouvernement du Québec de procéder à la hausse annoncée des frais de scolarité », s'opposait « à toute hausse des frais de scolarité liés aux études universitaires » et appuyait « les mouvements étudiants dans leur opposition active à la hausse annoncée des frais de scolarité »;

ATTENDU la résolution du 6 avril 2011 du Conseil syndical (11CS609) adoptée à l'unanimité qui réitère son opposition à la hausse des frais de scolarité et appuie « vigoureusement les étudiants dans leurs démarches pour défendre le droit à l'accessibilité universelle aux études universitaires » et incitait « la direction de l'UQAM à s'objecter à la hausse des frais de scolarité »;

ATTENDU que la Commission des études de l'UQAM dans une résolution adoptée à la majorité (avec dissidence de la direction), le 8 novembre 2011, a pris « position contre la hausse des droits de scolarité telle que décrétée par le gouvernement » (2011-CE-11864);

ATTENDU la résolution du 9 novembre 2011 du Conseil syndical (11CS617) adoptée à l'unanimité qui rappelait « que l'accessibilité aux études universitaires fait partie de la mission fondamentale de l'UQAM », s'opposait de nouveau « à toute hausse des frais de scolarité » et appuyait « les actions menées par les différentes organisations étudiantes nationales et les associations étudiantes facultaires de l'UQAM »;

ATTENDU la résolution adoptée à l'unanimité par l'Assemblée départementale des sciences juridiques le 15 décembre 2011 rappelant « que l'instauration progressive de la gratuité des frais universitaires est non seulement un objectif à atteindre, mais une obligation internationale depuis 1976 »;

ATTENDU la mobilisation étudiante actuelle visant à contrer la volonté du gouvernement du Québec de hausser les frais de scolarité;

ATTENDU que six des sept associations étudiantes facultaires de l'UQAM sont en grève : l'AFEA (arts), l'AFESH (sciences humaines) et l'AFESPED (science politique et droit) depuis le lundi 13 février 2012, l'AFELC (langues et communication) depuis le lundi 20 février, l'AESS (sciences) depuis le 22 février et l'ADEESE (éducation) depuis le 23 février;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

APPUIE la grève et la mobilisation des étudiantes, étudiants de l'UQAM et du Québec dans leur lutte contre la hausse des frais de scolarité décrétée par le gouvernement;

DEMANDE au Gouvernement du Québec de renoncer immédiatement à la mise en œuvre de cette hausse des frais de scolarité;

SE PRONONCE en faveur de l'instauration progressive de la gratuité scolaire.

Amendement

Il est proposé par Martin Petitclerc, appuyé par Rachel Chagnon, d'ajouter le point suivant à la fin de la résolution :

APPELLE à une participation massive des professeures, professeurs et maîtres de langue disponibles lors des manifestations nationales organisées par les associations étudiantes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12CS626 RÉSOLUTION D'APPUI À LA GRÈVE ET À LA MOBILISATION ÉTUDIANTE ET EN FAVEUR DE LA GRATUITÉ SCOLAIRE

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU la résolution du 9 décembre 2010 du Conseil syndical (10CS603) adoptée à l'unanimité qui dénonçait « le projet du gouvernement du Québec de procéder à la hausse annoncée des frais de scolarité », s'opposait « à toute hausse des frais de scolarité liés aux études universitaires » et appuyait « les mouvements étudiants dans leur opposition active à la hausse annoncée des frais de scolarité »;

ATTENDU la résolution du 6 avril 2011 du Conseil syndical (11CS609) adoptée à l'unanimité qui réitère son opposition à la hausse des frais de scolarité et appuie « vigoureusement les étudiants dans leurs démarches pour défendre le droit à l'accessibilité universelle aux études universitaires » et incitait « la direction de l'UQAM à s'objecter à la hausse des frais de scolarité »;

ATTENDU que la Commission des études de l'UQAM dans une résolution adoptée à la majorité (avec dissidence de la direction), le 8 novembre 2011, a pris « position contre la hausse des droits de scolarité telle que décrétée par le gouvernement » (2011-CE-11864);

ATTENDU la résolution du 9 novembre 2011 du Conseil syndical (11CS617) adoptée à l'unanimité qui rappelait « que l'accessibilité aux études universitaires fait partie de la mission fondamentale de l'UQAM », s'opposait de nouveau « à toute hausse des frais de scolarité » et appuyait « les actions menées par les différentes organisations étudiantes nationales et les associations étudiantes facultaires de l'UQAM »;

ATTENDU la résolution adoptée à l'unanimité par l'Assemblée départementale des sciences juridiques le 15 décembre 2011 rappelant « que l'instauration progressive de la gratuité des frais universitaires est non seulement un objectif à atteindre mais une obligation internationale depuis 1976 »;

ATTENDU la mobilisation étudiante actuelle visant à contrer la volonté du gouvernement du Québec de hausser les frais de scolarité;

ATTENDU que six des sept associations étudiantes facultaires de l'UQAM sont en grève : l'AFEA (arts), l'AFESH (sciences humaines) et l'AFESPED (science politique et droit) depuis le lundi 13 février 2012, l'AFELC (langues et communication) depuis le lundi 20 février, l'AESS (sciences) depuis le 22 février et l'ADEESE (éducation) depuis le 23 février;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

APPUIE la grève et la mobilisation des étudiantes, étudiants de l'UQAM et du Québec dans leur lutte contre la hausse des frais de scolarité décrétée par le gouvernement;

DEMANDE au Gouvernement du Québec de renoncer immédiatement à la mise en œuvre de cette hausse des frais de scolarité;

SE PRONONCE en faveur de l'instauration progressive de la gratuité scolaire;

APPELLE à une participation massive des professeures, professeurs et maîtres de langue disponibles lors des manifestations nationales organisées par les associations étudiantes.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (1 vote contre)

7. Remboursement des comptes de dépenses des professeures, professeurs et règles de contrôle des services financiers

Le secrétaire présente le contexte qui a mené à ajouter ce point à l'ordre du jour, soit la lettre adressée à toutes les professeures, tous les professeurs par la vice-rectrice aux Affaires administratives et financières le 21 février 2012, ayant pour objet le remboursement des comptes de dépenses.

12CS627 REMBOURSEMENT DES COMPTES DE DÉPENSES DES PROFESSEURES, PROFESSEURS ET RÈGLES DE CONTRÔLE DES SERVICES FINANCIERS

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU que les professeures, professeurs sont responsables de la gestion de leurs fonds de recherche ou de création;

ATTENDU la lettre adressée à toutes les professeures, tous les professeurs par la vice-rectrice aux Affaires administratives et financières le 21 février 2012, ayant pour objet le « remboursement des comptes de dépenses et obligations de l'Université »;

ATTENDU que la vice-rectrice s'appuie sur les recommandations des organismes subventionnaires et fait référence au Bureau du vérificateur interne et à l'auditeur externe de l'UQAM, présentement le Vérificateur général du Québec, pour justifier la demande de la direction de l'UQAM aux Services financiers « d'appliquer de manière stricte les règles de contrôle et de demander que soient soumises les pièces justificatives requises au soutien des réclamations de dépenses ou encore des avances de fonds »;

ATTENDU que la vice-rectrice indique que « les règles complètes sont précisées dans la directive SF-2 [...] des Services financiers », directive qui porte exclusivement sur « les frais de voyage et de déplacement »;

ATTENDU que la vérification des Services financiers pour les dépenses autres que les frais de voyage et de déplacement ne repose vraisemblablement sur aucune directive précise, ce qui a pour effet de multiplier les contrôles et d'instaurer un climat de soupçon à l'égard des professeures, professeurs qui, malgré les pièces justificatives fournies, sont obligés de motiver le bien-fondé de chacune des dépenses au regard de leur projet de recherche ou de création;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

DEMANDE que soit revu le processus de contrôle des dépenses liées aux activités de recherche ou de création des professeures, professeurs;

DEMANDE que soient appliquées des normes raisonnables de contrôle qui partent de la prémisse d'intégrité du corps professoral, plutôt que de celle du soupçon systématique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. « Minicolloque » du vice-rectorat à la Vie académique sur les études de cycles supérieurs

La présidente aborde ce point en signalant que le SPUQ a eu la surprise, parmi les dossiers « surprises » que nous réserve cette direction, d'apprendre que la vice-rectrice au Soutien académique et à la vie étudiante organisait un « mini colloque » dont le titre surprend, pour ne pas dire qu'il choque profondément, sous la plume d'une personne qui occupe un tel poste : « *Notre conception des programmes de maîtrise et de doctorat est-elle périmée ?* ». Tel que formulé, on présuppose que la réponse est « oui ! » ou au mieux « un peu... », sinon, pourquoi poser la question ?...

On s'interroge aussi sur la procédure utilisée, même si l'on commence à être habitué avec Diane Demers à sa propension à contourner les consultations, comme elle a cherché à le faire avec la Politique d'évaluation des enseignements. Pourquoi la direction organise-t-elle un colloque pour une discussion sur les études de cycles supérieurs qui devrait se tenir, comme à l'habitude, dans les comités programmes (regroupant professeures, professeurs et étudiantes, étudiants), puis dans les assemblées départementales, avant d'être envoyée à la Commission des Études qui en tirera les conséquences ? La réponse est vraisemblablement dans l'origine du processus et l'objectif à atteindre.

Le point de départ, c'est un rapport, déposé en juin 2009, par l'Association des doyens des études supérieures au Québec (ADÉSAQ) sur « la nature, la structure et les activités associées à la maîtrise au Québec », lui-même s'appuyant pour certains points sur le « compte rendu des discussions menées auprès de professeures, professeurs, directrices, directeurs de recherche et de programmes ainsi que de diplômés et d'employeurs (novembre 2008) » sur la maîtrise en recherche.

Du compte rendu des discussions, plusieurs choses, par ailleurs, sont intéressantes, comme le constat et la recommandation que : « *Le financement des études constitue un problème majeur pour les professeurs et les étudiants. Un trop faible financement des étudiants influe sur le taux*

d'abandon et sur la durée des études. Ce financement n'est pas stable ; une infrastructure universitaire de financement différente est essentielle. Les universités et les organismes concernés doivent faire des pressions auprès de personnes compétentes pour revoir la situation ».

Mais ce n'est pas cela que retient notre administration ! La question financière est balayée du revers de la main : « *En ce qui a trait à la condition économique des étudiants, il faut limiter les discussions portant sur le financement des étudiants pour éviter de détourner les gens du but poursuivi par le minicolloque, qui est de questionner nos modèles de programmes* ».

La question posée est bien celle-ci : « *Les particularités des programmes de MA et de Doctorat de type recherche ont-elles un impact sur la durée réelle des études ?* » ; et en sous-main, « *Quels autres aspects peuvent contribuer à expliquer la durée réelle des études (avec des exemples : l'encadrement ?* », etc. L'objectif sous-jacent semble donc d'accélérer le processus de formation et d'augmenter le taux de diplomation... en modifiant nos programmes.

Une grande place est laissée à la voix de la direction dans l'organisation de ce colloque : Diane Demers ouvre et clôture la journée ; Claude Corbo fait l'allocution d'ouverture. Quant aux autres conférenciers, il s'agit du directeur de la recherche institutionnelle (Denis Marchand), du doyen sortant de la Faculté des études supérieures et postdoctorales d'Ottawa, de la vice-doyenne aux études supérieures de Toronto... et d'un professeur, Serge Robert du département de philosophie de l'UQAM. Mis à part ce dernier, tout nous vient une fois encore d'en haut et contourne le processus habituel du fonctionnement à l'UQAM, qui devrait reposer sur le dépôt d'un rapport externe à la Commission des études, qui déclenche une consultation dans les comités de programmes, puis les assemblées départementales.

Il nous est apparu difficile d'élaborer une résolution pour le Conseil syndical : on ne peut empêcher la direction d'organiser des événements et pas davantage à des individus d'assister à des colloques, surtout dans le milieu universitaire.

Nous envisageons de réunir les directrices et les directeurs de programme(s) de cycles supérieurs sur la question de la moyenne cible aux études supérieures ; nous en profiterons pour leur faire part de notre scepticisme face à ce colloque.

Les réactions à la suite de cette présentation de la présidente du SPUQ conduisent aux propositions suivantes.

12CS628 « MINICOLLOQUE » DU VICE-RECTORAT À LA VIE ACADÉMIQUE SUR LES ÉTUDES DE CYCLES SUPÉRIEURS

Sur proposition de Nancy Thede, appuyée par Delphine Odier-Guedj,

ATTENDU que le « minicolloque » du Vice-rectorat à la vie académique portant sur les programmes de maîtrise et de doctorat a été organisé en dehors des instances académiques de l'UQAM et sans lien avec les comités de programme(s) de cycles supérieurs;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

INCITE les directrices, directeurs de programme(s) de cycles supérieurs et les membres des sous-comités d'admission et d'évaluation à boycotter le colloque « Notre conception des programmes de maîtrise et de doctorat est-elle périmée? » prévu le 23 mars 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSULTATION PAR LA COMMISSION DES ÉTUDES SUR LES PROGRAMMES DE CYCLES SUPÉRIEURS

Sur proposition d'André Achim, appuyée par Martin Gallié,

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

DEMANDE à la Commission des études de mener une consultation auprès des comités de programme(s) sur les études de cycles supérieurs à l'UQAM.

REJETÉE À LA MAJORITÉ

8. Informations

Consultation sur la Politique d'évaluation des enseignements

À la suite de la résolution adoptée par le Conseil syndical, qui blâmait la direction pour sa façon de faire et demandait une prolongation de la période de consultation concernant la Politique d'évaluation des enseignements, plusieurs assemblées ont envoyé à leur tour une résolution afin de pouvoir reporter la date à laquelle remettre leur réaction. Cette demande a été agréée par le vice-rectorat au Soutien académique et à la vie étudiante, et la Commission des études a convenu d'un nouvel échéancier.

Signature de la convention collective UQAM-SCCUQ

Parmi les éléments à retenir à la suite de la signature d'une nouvelle convention collective entre l'UQAM et le SCCUQ, il faut noter que la personne chargée de cours présente sur les comités de programme(s), à titre d'observatrice, aura dorénavant le droit de vote, après décision des comités de programmes, et s'il y a entente avec le SPUQ, dans la mesure où la composition des comités de programme(s) est prévue à la convention collective SPUQ-UQAM.

Don du SPUQ à l'occasion de la Journée internationale des femmes (8 mars)

Le trésorier, Mario Houde, explique que le SPUQ verse tous les ans à l'occasion de la Journée internationale des femmes un montant à un organisme de soutien aux femmes. Cette année une somme de 1000 \$ a été versée à la Maison Marguerite.

9. Divers

Rien n'est signalé.

Levée de la réunion à 16 heures.

La présidente,

Le secrétaire,

Michèle Nevert

Pierre Lebuis

Liste des documents remis (Conseil syndical du SPUQ du mercredi 7 mars 2012)

1. Projet d'ordre du jour
2. Procès-verbal de la 3^e réunion du Conseil syndical du SPUQ 2011-2012 tenue le jeudi 26 janvier 2012
3. SPUQ, projet de résolution : Programme supplémentaire de retraite des cadres supérieurs du réseau de l'Université du Québec
4. SPUQ, projet de résolution : Gel et étalement des postes des professeures et professeurs
5. Extrait de procès-verbal de la 465^e assemblée ordinaire du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Montréal (14 juin 2011)
6. Lettre à Claude Corbo signée par des directrices et directeurs de département (5 mars 2012)
Objet : Étalement des embauches des professeures, professeurs
7. Note de Claude Corbo aux directrices et directeurs de département (27 février 2012)
Objet : Étalement des embauches de professeures, professeurs
8. SPUQ, projet de résolution : Résolution d'appui à la grève et à la mobilisation étudiante en faveur de la gratuité scolaire
9. Communiqué SPUQ : Le point sur la grève étudiante (22 février 2012)
10. Communiqué conjoint SPUQ-SEUQAM (16 février 2012)
11. Résolution de l'Assemblée départementale des sciences juridiques du 15 décembre 2011 sur la hausse des frais de scolarité
12. SPUQ, projet de résolution : Remboursement des comptes de dépenses des professeures, professeurs et règles de contrôle des Services financiers.